



PARC INFO

Chers résidents,

Sachez que les pourparlers avec les intervenants pour la mise en place de la fibre au Parc de Lésigny avancent bien.

Lors de la réunion du 23/04/2024 au bureau de l'AFUL nos interlocuteurs THD XpFibre, Icart-France et la Mairie, ont pu débloquent les points principalement administratifs qui empêchaient le démarrage des travaux.

L'implantation des 2 armoires PMO (Points de mutualisation) est enfin définie et leur socle installé. Celles-ci contiendront les points de raccordement de tous les résidents ainsi que les modules des opérateurs qui voudront distribuer la fibre.

Le délégué THD XpFibre indique que l'infrastructure du réseau pour la résidence du Parc de Lésigny partira du NRO (Nœud de Raccordement Optique) où sont localisés les câbles optiques du réseau National et ceux de mutualisations qui se connecteront sur les 2 PMO. Ceux-ci desserviront les PBOE (Point de Branchement Optique Ext.) localisés sur de très nombreux endroits du domaine du Parc. Ils pourront chacun raccorder plusieurs résidences.

Chaque résident sera relié par un câble Optique du PBOE vers un PTO (Point de terminaison Optique) situé dans la maison et qui lui permettra de connecter sa box internet au réseau.

Le réseau devrait être terminé et recetté au plus tard fin décembre 2024.

Il utilisera tous les fourreaux existants pour passer les câbles.

Dans le cas où il y a affaissement de terrain, obstruction par des racines d'arbres etc...) **les travaux seront à la charge du résident si le problème est situé sur le terrain de ce dernier.**

Pour mener à bien ces travaux, le délégué nous demande de lui communiquer les adresses de tous les résidents. Chaque résident aura droit à une fibre. Si un professionnel en souhaite une deuxième il faudra qu'il nous communique impérativement son numéro SIRET (Réponse impérative au plus tard le 03/06/24).

Le fait que l'installation soit réalisée par la société THD XpFibre du PBOE jusqu'au PTO lui permet de garantir ainsi entièrement son réseau et son SAV futur.

Si par contre vous ne souhaitez pas avoir dans l'immédiat la Fibre, tant que THD n'aura pas réalisé les travaux de raccordement du BOPE au PTO et donné son autorisation vous ne serez pas éligible à la Fibre et donc à un abonnement auprès d'un opérateur .

Information très importante au niveau national à fin 2030 au plus tard le réseau cuivre qui permet actuellement de téléphoner et d'avoir l'ADSL n'existera plus. Cette suppression est déjà appliquée dans certaines régions.

Si vous souhaitez des informations complémentaires ou des explications :

Merci d'adresser vos courriers à l'Aful à l'attention de la commission Fibre.

Ou par mails aux adresses suivantes : danzlot@leparcdelesigny.com

vincentalain24@yahoo.fr